

609 Tableaux de l'Eglise de N. D. des Victoires.

MUSÉE ROYAL

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Peinture

N<sup>o</sup> 609

79 1433. 34-35-36

Dossier concernant l'acqui-  
sition de tableaux apparten-  
ant à l'Eglise de N. D.  
des Victoires, à Bruxelles

NUMÉRO  
D'ORDRE.

DATE  
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

Donné vers au donné (bonde rouge)

Inv. 1435

10 NOV 1879

Donné



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR.

*2<sup>e</sup>* DIVISION. 2<sup>e</sup> Sect.

N<sup>o</sup> 1910  
8482.

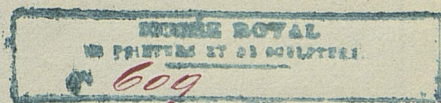
N. B. Rappeler dans la réponse la date  
et le numéro de la dépêche, ainsi que  
l'indication de la division.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

9 Juillet 1856.



Monsieur l'Inspecteur Général,

L'Eglise de Notre-Dame du  
Sablon possède divers tableaux qui  
devront disparaître lors de la restau-  
-ration de l'édifice, et qui seraient pla-  
-cés convenablement au Musée Royal  
de peinture, d'après l'avis des connais-  
-seurs que le conseil de Fabrique a con-  
-sultés.

A la demande de ce conseil, je vous  
prie de vouloir bien vous entendre avec  
M<sup>r</sup> Naver, président de la Commission  
administrative du Musée, à l'effet  
de visiter les dits tableaux et de me faire  
connaître votre avis sur le point de savoir  
s'il y a lieu de charger ultérieurement  
la commission administrative du Musée,  
d'examiner

A Monsieur l'Inspecteur Général  
des Beaux Arts.



D'examiner l'opportunité de l'acquisition de ces œuvres.

Vous pourriez vous adresser à  
M<sup>re</sup> le Baron De Hody, président  
du Conseil de fabrique, qui vous donnera  
les indications nécessaires.

Il me serait agréable de recevoir  
le plus tôt possible un rapport sur  
cette affaire.

Agréez, Monsieur l'Inspecteur  
Général, l'assurance de ma considération  
distinguée.

✓ Le Ministre de l'Intérieur

P. De Decker



(2)

Bruxelles, ce 24 Décembre 1899



Mon cher Monsieur Sténon,

Selon votre désir, j'ai l'avantage de vous transmettre les renseignements demandés, relativement aux tableaux appartenant à l'Eglise de N. D. des Victoires au Sablon. Ce sont :

1<sup>er</sup> deux volets d'un rétable dont la piece principale manque.

Ces panneaux peints des deux côtés représentent 1<sup>er</sup> La naissance de St<sup>e</sup> Anne 2<sup>o</sup> Judas rapportant les 30 deniers aux pretres. 3<sup>o</sup> le mariage de Sainte Emérence 4<sup>o</sup> Sainte Emérence au mont Carmel.

Les deux autres tableaux, peints par Bernard Van Orley, servant autrefois de volets à un Triptyque dont le panneau du milieu est, aujourd'hui un des plus précieux ornements de la galerie Impériale de Vienne.

Ces tableaux représentent l'un le martyre de Saint Matthias, l'autre, l'Incroyance



de Saint Thomas. Sur les esers  
sont peints des sujets en grisaille.

Bien qu'elles aient subi des  
dégradations, ces productions sont  
des plus précieuses, et, peuvent être  
considérées comme du meilleur faire  
du maître.

Il est vraiment déplorable de  
les voir ainsi périr par suite du  
peu de soin qu'on apporte à leur  
conservation; ce serait rendre un  
véritable service à l'art, que d'en  
faire l'acquisition pour le musée.

Agreez, mon cher monsieur,  
l'expression de mes sentiments  
affectueux. Etienne Le Roy



(3)  
Bruxelles, le 13 Février 1898.



Monsieur le Président,

Nous avons examiné les quatre tableaux appartenant à l'Eglise de Notre-Dame-des-Victoires au Sablon et, que l'on propose de céder au Musée de l'Etat.

Deux de ces panneaux, qui ont servi autrefois de volets à des retables, sont dus au pinceau de Bernard Van Orley et représentent 1<sup>o</sup> le martyre de Saint Neathias 2<sup>o</sup> l'incrédulité de Saint Thomas; et sur les revers sont peintes en grisaille les figures de ces deux saints avec leurs attributs.

Ces sujets ont été exécutés par Bernard Van Orley, probablement

Monsieur Vasez,  
Président de la Commission du  
Musée royal de Peinture et de Sculpture J<sup>e</sup>



a son retour d'Italie, époque  
à laquelle le talent de ce maître  
était à son apogée. Ses  
compositions en sont belles, et  
traçées avec le soin et la  
perfection qui distinguent ses  
œuvres les plus remarquables.

L'état de conservation en est  
assez satisfaisant, bien qu'ils aient  
déjà souffert des détériorations,  
dont les plus importantes existent  
dans les peintures en grisaille  
des revers des panneaux; mais  
elles sont susceptibles d'être restaurées.

Les deux autres volets, également peints  
des deux côtés, représentent 1<sup>o</sup> la  
naissance de Sainte-Anne 2<sup>o</sup> Judas  
rapportant les deniers aux Scribes 3<sup>o</sup> le  
Mariage de Sainte-Emérence 4<sup>o</sup> Sainte-  
Emérence au Mont-Carmel.

Les quatre sujets sont dus au pinceau  
d'un artiste Flamand qui au XV<sup>e</sup>  
Siècle étudia en Italie. Les compositions  
en sont belles, empreintes d'un grand  
style, exécutées avec soin et fort  
précieuses pour l'histoire de l'art,  
ainsi que sous le rapport de la  
écheffe des costumes.

Les deux tableaux ont malheureusement

souffert des dégradations assez graves  
par suite des actes de vandalisme qu'ils  
ont eu à subir; la peinture a été grattée  
en plusieurs endroits; les panneaux  
commencent à se disjoindre à cause de  
l'humidité, et il est urgent qu'ils ne  
restent pas plus longtemps dans un  
tel état, si l'on veut les sauver  
d'une destruction complète.

Quant à la valeur de ces quatre  
volets, nous l'estimons, Monsieur, sans  
nulla exagération à la somme de  
Six mille francs.

Nous croyons que la Commission  
du Musée rendrait un véritable  
service aux artistes et à l'art, en  
conservant parmi sa collection ces  
fragments précieux de notre splendeur  
passée.

Agreez, Monsieur le Président,  
l'assurance de nos sentiments  
respectueux

Etienne Le Roux J. Fr. Thijss  
D.



Copie  
Commission royale  
des  
Monuments.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> Juin 1859.

N<sup>o</sup> 2463.



Messieurs,

Nous avons remarqué avec peine  
le déplorable état dans lequel se trouvent  
plusieurs tableaux d'un mérite incontestable  
qui décorent votre Eglise.

Par lettre d. ce jour, nous invitons  
M<sup>re</sup> Etienne Leroy, Expert du Cabinet de  
l'Etat, à dresser le devis détaillé des travaux  
à faire pour rendre à ces ouvrages leur  
éclat primitif.

Nous vous prions, Messieurs,  
de vouloir bien lui accorder les facilités  
nécessaires pour accomplir cette mission  
et notamment de faire décrocher et déposer  
les tableaux sur le sol afin qu'il puisse  
les examiner dans tous les détails.

Si, comme nous avons lieu de le  
supposer, la situation financière de  
votre Eglise ne vous permet pas de prendre  
tous les frais à votre charge, nous nous  
faisons un devoir de réclamer en votre  
faveur, un subside de l'Etat.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance  
de notre considération la plus distinguée.

P<sup>r</sup> le Président.  
(Signé) F. Partow.

Le Secrétaire.  
(Signé) Jules Degniolle.

Au Bureau des Marguilliers  
de l'Eglise de N. D. des Victoires  
au Sablon.



Copies.

Commission  
royale  
des

Monuments.

N° 2463.

2 Exemplaires.

Bruxelles, le 24 août 1859.

Monsieur le Ministre,

L'Eglise de N. D. Du Victoires, au Sablon  
possède plusieurs tableaux d'un mérite incontesté,  
qui se trouvent dans l'état le plus déplorable et  
dont la Conservation exige impérieusement des  
travaux importants de restauration.

Le Conseil de fabrique, auquel nous  
avons adressé sous la date du 1<sup>er</sup> juin dernier,  
la lettre ci-jointe en copie et avec lequel nous  
avons eu en outre, une conférence, nous répond  
que ses ressources le mettent dans l'impossibi-  
lité de couvrir les dépenses dont elle reconnaît  
l'urgence; mais qu'il est disposé à céder  
au Conseil royal quatre volets annuels à la  
condition que le prix (somme 10,000 fr.) payé  
par le Gouvernement serait consacré: 1<sup>er</sup>  
à la restauration des objets d'art annuels  
qui restaient la propriété de l'Eglise;  
2<sup>e</sup> à l'exécution de peintures murales.

L'arrangement proposé nous paraît  
Monsieur le Ministre, digne de fixer votre  
attention particulière.

Nous joignons le devis estimatif des  
travaux à faire à deux tableaux, que M.  
Etienne Levy a dressé d'après notre demande.

La même Eglise possède aussi un ouvrage  
de sculpture en albâtre rose du style de la Renais-  
sance, dont la restauration est vivement à désirer.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance  
de la Vice-Président.  
(Signé) G. De Man.

Le Secrétaire  
(Signé) Jules Dugué.

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 2 Septembre 1859.

Direction générale

des Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N<sup>o</sup> 3741.  
8482.



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

3 ANNEXES

SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous  
communiquer les pièces d'une  
correspondance de la Commis-  
sion Royale des monuments,  
relative à la cession au Musée  
Royal de quatre volets anciens  
que possède l'église de S. D.  
des Victoires au Dablon.  
Veuillez, je vous prie, Messieurs,  
après avoir fait examiner ces  
œuvres d'art, me communi-  
quer votre avis au sujet de  
la proposition de vente.  
Il est entendu qu'en cas d'achat,

Les

Messieurs les Membres de la  
Commission administrative du Musée  
Royal de peinture et de sculpture.



Les frais d'acquisition et ceux  
de restauration devraient  
être prélevés sur le Budget  
du Musée.  
Les frais pourraient, du reste,  
être répartis sur plusieurs ca-  
vices.

Le Ministre de l'Intérieur

Orugu



Brussels, le 28<sup>e</sup> June 1859 <sup>(6)</sup>

à M<sup>rs</sup>. le Président et Membres  
du Conseil de Fabrique de  
l'Eglise de N. D. du Victoires  
au Sablon.

M<sup>rs</sup>.

La Commission adminis-  
trative du Musée royal des  
Peintures Statuant sur les  
propositions de vente des  
quatre volets anciens appar-  
tenant à l'Eglise de N. D.  
du Victoires, au Sablon, vient  
se décider qu'il y a lieu d'en  
quérir un possesseur pour la  
Collection de l'Etat. Toutefois,  
il lui a paru que le prix des  
10 000 francs demandé par le  
Conseil de fabrique était des  
beaucoup supérieur à la valeur  
celle de ces volets, d'autant  
plus que ceux-ci se trouvent  
dans un déplorable état de  
dégradation et qu'il faudra  
~~en outre consacrer~~ <sup>exigera même</sup> à leur restau-  
ration une somme assez  
considérable.



La Commission ad ministrative,  
a donc l'honneur, Messieurs, de vous  
proposer, sans approbation  
du Gouvernement, de fixer les  
prix de la copie des quatre  
volumes dont il s'agit à la  
somme de Six mille francs  
payable sur le Budget de  
l'exercice courant, avec la  
condition que cette somme  
sera employée 1<sup>o</sup> à la  
restauration des objets d'art  
anciens qui ornent votre  
Eglise & 2<sup>o</sup> à l'exécution des  
peintures murales.

Le Conseil, Messieurs, vous  
l'obligeant de vous faire  
connaître le plus tôt possible,  
votre réponse à ces proposi-  
tions et d'agréer l'assu-  
rance de notre considération  
très distinguée.

Le Président.

Le Secrétaire. J. F. Estary



Eglise de Notre Dame  
du Sablon à Bruxelles  
Conseil de Fabrique

Bruxelles le 20 Octobre 1859



Monsieur le Président

Le conseil de fabrique à qui j'ai communiqué votre lettre du 28 septembre dernier N° 609 a vu, avec regret repousser la proposition première: cependant il n'hésite pas à accepter l'offre de six mille francs imputables sur l'exercice courant mais à la seule condition que cette somme sera affectée à des travaux colorés et aux peintures murales du chœur.

Il est évident que la restauration de tous les objets d'art que possède encore l'église exigera une somme bien supérieure: l'autre part nous n'avons offert la cession des quatre volets gothiques que nous vous avons mis sous les yeux que pour nous créer des ressources spéciales destinées à former la quote part que stipulera le gouvernement, s'il consent à nous accorder un subside pour la peinture du chœur actuellement en restauration.

Nous espérons Messieurs que vous voudrez bien ne pas insister sur une condition qui rendrait impossible la cession proposée et à laquelle nous ne consentons même qu'avec regret au prix que vous proposez.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les plus distingués

Le Président  
A. Van Hebroeck

Le Secrétaire  
M. Wauters

A Monsieur Navez, Président de la commission du musée royal de peinture et de sculpture





Brunelle, le 31 8<sup>bre</sup> 1859 <sup>(8)</sup>

à M<sup>lle</sup> Ellin. De l'Int<sup>re</sup>

609.

Après un examen attentif  
des quatre volets anciens sur  
lesquels vous avez bien  
voulu attirer notre attention  
par votre lettre Du 2 Septem-  
bre Dernier, Dir-gén. des  
Beaux-Arts, N<sup>o</sup> 3741, le  
2482, la  
Commission administrative du  
Musée royal a été d'avis qu'il  
conviendrait d'acquiescer en prin-  
cipe aux propositions qui sont remarqua-  
bles sous le rapport du style  
et de l'exécution et offertes  
également un grand intérêt  
par la richesse et la variété  
des costumes. Elles se  
composent 1<sup>re</sup> de deux volets  
d'un retable dont le tableau du milieu  
manque; chaque panneau  
de ces panneaux peints du deux  
côtés représentant: la nais-  
sance de S<sup>te</sup> Anne - l'ador-  
nation du Seigneur - le mariage de S<sup>te</sup>  
Emme et S<sup>te</sup> Emme au  
Mont Carmel; - On ignore le  
nom de l'artiste qui les a  
exécutés. 2<sup>e</sup> de deux autres  
tableaux qui servaient  
autrefois de volets à un

I peinte par Bern. Van Orley



Triptyque dont le panneau  
du milieu est aujourd'hui  
l'un des précieux ornements  
de la Galerie impériale et  
Dionn; et représentant: le  
Martyre de St. Mathias et  
l'incrédulité de St. Thomas.  
Sur les deux panneaux en  
grisaille figurent en deux  
Saincts avec leurs attributs.

Il est regrettable que ces  
ouvrages aient souffert  
sans doute des actes de  
vandalisme auxquels ils  
ont été exposés à la fin du  
Siècle dernier; mais ils  
pourraient cependant être  
restaurés d'un convenable-  
ment.

Le prix demandé par le  
Conseil de fabrique de  
l'Eglise de N. D. des Victoires  
nous ayant paru trop élevé  
en regard surtout à l'état  
de conservation de ces  
quatre volets, nous avons  
eu de <sup>voir</sup> proposer aux  
de réduire ses prétentions  
à deux formes, l'une  
à laquelle les experts du

l'ancien état, du reste  
fixer la valeur des deux tableaux.

Par la lettre ci-jointe en  
copie, le Comité de fabrique  
nous fait connaître qu'il  
accepte le prix que nous  
lui avons offert, mais à  
la condition expresse  
que cette somme payable  
sur le budget de 1854 l'inc-  
-eue d'œuvre sera spé-  
-cialement affectée à l'ac-  
-cuse de vitraux peints  
et de peintures murales  
dans le chœur de l'Eglise.  
Nous pensons que cette  
condition n'est  
aucunement de nature à  
faire obstacle à la con-  
-clusion d'un définitif et  
l'achat que nous avons  
l'honneur de soumettre à  
votre approbation. La  
Comité sera d'autant  
plus charmée de recevoir  
une réponse affirmative  
à ce sujet, qu'elle considère  
cette acquisition, non  
seulement comme un service  
rendu à l'art, mais



encore comme une occasion  
heureuse d'ajouter à la  
Collection des antiques du  
Musée ces fragments  
précieux de notre splen-  
deur passée.

Nous avons l'honneur,  
Monsieur, de vous  
envoyer les pièces jointes  
à votre lettre précitée et de  
vous prier d'agréer, etc.

Le Président  
Le Secrétaire

W. H. F. H.



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

9<sup>g</sup> <sup>h</sup>ce. 1859.

(9)

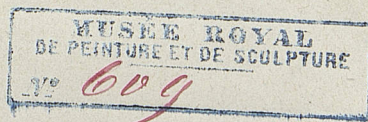
Direction générale

des Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N<sup>o</sup> 3741.  
8482.

N. B. Rappeler dans la réponse la  
date et le numéro de la dépêche,  
ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE  
SOMMAIRE.



Messieurs,

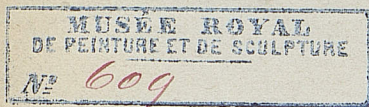
Comme suite à votre rapport du 31  
Octobre d<sup>re</sup>, N<sup>o</sup> 609, je vous autorise à conclure  
aux conditions proposées, l'acquisition des  
quatre volets anciens offerts en vente pour  
le Musée par le Conseil de fabrique de  
l'église N. D. du Sablon à Bruxelles.

Le Ministre de l'Intérieur,

Quignon

Messieurs les Membres de la Commission  
administrative du Musée royal de  
Peinture et de Sculpture.





Bremelle, le 11 9<sup>bre</sup> 1859

(19)

à M<sup>lle</sup>. les Présidents et Membres  
du Conseil de fabrique de  
l'Eglise de N. D. des Victoires  
au Sablon, à Bremelles.

M<sup>lle</sup>.

Nous avons la satisfaction  
de vous faire connaître  
que conformément à l'au-  
torisation que nous venons  
de recevoir de M<sup>lle</sup> le Ministre  
de l'Intérieur, les quatre  
volumes manuscrits appartenant  
à l'Eglise de N. D. des Victoires  
au Sablon, sont définitive-  
ment acquis pour la Bibliothèque  
Nationale de Peinture et de  
Sculpture pour la somme  
de six mille francs et aux  
conditions stipulées dans  
votre lettre du 20 Octobre  
dernier, c'est-à-dire, que  
la moitié de cette somme  
sera consacrée à l'exécution  
de vitraux peints et des  
fresques murales dans  
la Chapelle de cet Eglise.



Nous avons, en consé-  
-quence l'honneur, de vous  
de vous remettre ci-joint  
un modèle de déclaration  
que nous vous prions de  
renvoyer les uns nous faire  
parvenir en quadruplé  
expédition dont l'une  
sur timbre de St. Antoine.  
Dès que les formalités  
de comptabilité auront  
été remplies, nous vous  
enverrons de nous  
accuser un mandat  
pour le paiement des prix de vente Des  
quatre volés dont il  
s'agit.

Meilleures, de financer,  
agréer l'assurance de  
un bon jour d'été.

Le Président.

Le Secrétaire.

F. J. Vailley



Bryelle, le 20 Janvier 1860

(11)



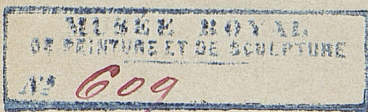
Mon cher Monsieur Stenon,

Je vous remets ci-joint le devis  
demandé pour les tableaux ou  
sablons appartenant au Musée,  
j'ai dû, avant de les faire photo-  
graphier, commencer à en réparer  
la couleur, là où elle était  
tout à fait détachée du panneau,  
afin d'éviter de nouvelles dégradations.  
La restauration du Barroche  
est très avancée, et d'ici à une  
quinzaine de jours, j'aurai le plaisir  
de soumettre ce tableau à l'examen  
de Messieurs les membres de la Commission.

Croyez moi, Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur.  
Stienne Le Roy





609.

(12)  
Brussels, le 29 Janvier 1860.

à Mr le Ministre D. l' Inst.

En Demandant l'autorisation d'acquiescer les quatre volets concrets offerts en vente par l'Eglise de N. D. du Sablon, nous avons eu l'honneur de vous faire connaître que ces peintures avaient subi des dégradations telles qu'il était impossible de les exposer dans l'état où elles se trouvent. Il est désirable cependant, qu'elles puissent figurer le plus tôt possible dans la Galerie; c'est pour ce but, que nous nous faisons, Mr le Ministre, de vous le dire, nous aurons à en confier la restauration à Mr Etienne Leroy, qui nous



a fournir le devis ci-  
joint. La dépense  
évaluée à 200, me paraît  
un peu peu trop élevée  
si l'on considère l'importance  
des travaux qu'il convient  
d'exécuter pour mettre  
ces œuvres d'art en  
sûreté et de conser-  
vation.

Veuill. agr.

Le Président.

Le Secrétaire J. Hardy  
JH



Devir En frais De restauration Des tableaux  
du Musée royal provenant de l'Eglise du Sablon.

Les tableaux ci-mentionnés à ces tableaux forment  
huit compositions, consistant à en refaire toutes  
les parties écailées et saulées, à enlever les  
mauvaises restaurations qui en ont fait,  
pour à repointiller le tout avec soin, sans  
altérer en rien la peinture, de manière à les  
renvoyer autant que possible, dans leur  
état primitif.

|                     |                                                                                                                |        |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1 <sup>o</sup>      | La naissance de St <sup>e</sup> Eméramme.                                                                      |        |
|                     | Cette peinture est très endommagée, elle a<br>été coupée en plusieurs endroits et est écailée                  | 600 -  |
| 2 <sup>o</sup>      | Le mariage de St <sup>e</sup> Eméramme                                                                         |        |
|                     | Le sujet est à peu près dans la même état<br>que le précédent.                                                 | 500 -  |
| 3 <sup>o</sup>      | St <sup>e</sup> Eméramme au mont Carmel.                                                                       |        |
|                     | La peinture a beaucoup souffert, mais des<br>nombreuses parties s'écailent et d'autres<br>sont prêtes à tomber | 200 -  |
| 4 <sup>o</sup>      | Le Denier refusé.                                                                                              |        |
|                     | Le sujet a également beaucoup souffert                                                                         | 350 -  |
| 1436 5 <sup>o</sup> | Bernard Van Orley: Le Christ apparaissant<br>à St <sup>e</sup> Thomas.                                         |        |
|                     | Les parties de la couleur s'écailent égale-<br>ment et d'autres sont tombées pour<br>par celles.               | 250 -  |
| 6 <sup>o</sup>      | Le vœux - St <sup>e</sup> Thomas                                                                               | 50 -   |
| 1435 7 <sup>o</sup> | Le martyre de St <sup>e</sup> Thomas                                                                           | 250 -  |
| 8 <sup>o</sup>      | Le vœux                                                                                                        | 100 -  |
| Total former        |                                                                                                                | 2300 - |

Bruxelles, le 20 Janvier 1860.

La restauration des tableaux ci-dessus  
sera complètement terminée dans le courant  
de cette année.

(Signé) Etienne Leroy.

Lu et approuvé le présent Devir  
s'élevant à la somme de deux mille  
trois cents francs.

Le Président de la  
Comm<sup>on</sup> et Ad<sup>m</sup> du Musée.

Le Secrétaire,  
Etienne Leroy

Etienne Leroy



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR.

Direction générale  
des Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N<sup>o</sup> 3741.  
8482.

N. B. Rappeler dans la réponse la  
date et le numéro de la dépêche,  
ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 9 février 1860.



Messieurs,

Tous me faites connaître, par votre lettre  
du 29 janvier, n° 609, que les quatre volets gothiques  
dont le Musée s'est récemment enrichi, exigent une  
restauration assez importante, par suite de leur  
état de dégradation, et vous demandez de pouvoir  
confier ce travail à M. Et. Leroy, qui s'en chargerait  
moyennant une somme de frs. 2,300.

Votre jugement, Messieurs, ne me permet  
point de mettre en doute la nécessité des  
restaurations que vous demandez, à pouvoir  
faire exécuter. Cependant je crois devoir, d'une  
manière générale, appeler l'attention de la  
Commission sur la réserve qu'il convient  
d'apporter dans ce genre de travaux, lorsqu'ils  
ne sont pas réclamés, de la manière la plus  
impérieuse, pour la conservation même des œuvres d'art  
dont ils intéressent le sort.

Je me

À Messieurs les Président & Membres de la Commission  
Directrice du Musée Royal de Peinture & de Sculpture.



Je me plais, du reste, à rendre hommage  
au mérite spécial de l'habile artiste dont  
vous croyez devoir employer le concours dans  
cette circonstance, et j'admets, sur votre proposition,  
le devis qu'il présente pour son travail.

Le Ministre de l'Intérieur,

Ch. Voguë